

LES AIDATS et LEUR DEVENIR ?

(A l'heure actuelle 45 personnels AIDAT dont 4 non titulaires)

FO a posé cette question au CTS de janvier : Quel sera l'impact de la prise en charge par les collectivités territoriales du numérique, sur ces emplois.

Réponse de M. le SG : *Les personnels, « c'est certain », ne seront pas transférés aux collectivités. Toutefois les champs de compétences entre le rectorat et les collectivités ne sont pas encore définis en ce qui concerne les missions d'assistance et de maintenance.*

Ceux de Rodez, Tarbes, Cahors pour ne citer qu'eux, sont vraiment très inquiets. Que sous entend le mot redéploiement de postes entendu dans ce CTS ? A ces postes, il faut ajouter ceux de l'encadrement du DACE (rue Viadieu) où on a deux contractuels et un poste d'enseignant.

Donc : au moins 48 personnes directement impactées par les futures décisions (encore non déclarées mais très certainement dans une étude bien avancée).

Le 11 avril au Lycée Galliéni, une réunion intersyndicale (FSU-FO-UNSA-CGT) à laquelle les personnels AIDAT de l'académie ont participé a permis d'exprimer les craintes des personnels et la revendication du maintien de ces équipes mobiles. On notait encore à ce jour le manque d'information complémentaire du rectorat.

Force Ouvrière s'engage à suivre de près ce dossier , à appuyer les demandes des personnels en privilégiant l'action INTER-SYNDICALE, comme à Galliéni ce jour là.

LES CDTI : Un projet se profile pour les CDTI de Midi Pyrénées. Mais lequel ?

Au cours d'une réunion regroupant les CDTI et la direction de la DSI en Avril 2014, la direction de la DSI laisse entendre qu'un rattachement à la DSI simplifierait le travail. Dans ce projet, il se pourrait qu'un personnel (dans le cas de plusieurs en cdti) soit rattaché au département système d'information (pour la gestion des applicatifs et le développement) et un autre au département des infrastructures technique et igc (pour le technique). En bref , les personnels d'un même service (le CDTI) seraient rattachés à deux services complètement différenciés de cette division centrale .

Le personnel des CDTI n'est pas hostile, bien au contraire à des liens mieux définis et plus étroits avec la DSI, notamment en matière de formation et d'information régulière, mais réaffirme son attachement à rester sous l'autorité des DSDEN. POURQUOI ?

Les tâches sont multiples, pas quantifiables par une « autorité loin du terrain », la cohésion des petites équipes des CDTI et leurs initiatives permettent des interventions rapides. Cette souplesse et cette réactivité sont essentielles pour les personnels des DSDEN.

Les applications gérées par la DSI (AGAPE IPROF SIAM ou ARIA) ont besoin de cette interface locale pour le fonctionnement au quotidien.

La maintenance et la fonctionnalité des machines : à titre d'exemple le CDTI du Tarn et Garonne fait fonctionner 250 machines, plus le matériel acheté au titre du handicap. L'aspect software nécessite

également de nombreuses interventions. A ceci s'ajoutent les interventions techniques locales liées à l'utilisation des applications, l'assistance fonctionnelle pour Base Elève (paramétrages de navigateurs etc...), la gestion des identités et des clés OTP, les adresses mails départementales, les prêts de matériel, la téléphonie, les multiples problèmes de sauvegarde, le cablage, les photocopieurs numériques et fax, etc...

Une centralisation sur Toulouse, avec les lourdeurs administratives, hiérarchiques et fonctionnelles que l'on connaît, entrainera forcément de la lenteur, des autorisations préalables qui nuiront à l'efficacité des services.

Comme pour tout projet de fusion ou de mutualisation les personnels et même certains DSDEN craignent que la garantie du maintien des personnels des CDTI n'aille pas au-delà des départs en retraite de certains et que ces ETP devenus DSI soit au fur et à mesure récupérés par Toulouse.

Par ailleurs et les personnels des CDTI s'interrogent en ces temps de vache maigre et de point d'indice gelé : Qu'advient-il de l'indemnitaire de ces personnels, actuellement plus favorable, puisque définis par les SG des DSDEN ?

Le Rectorat doit préciser ses intentions. S'il s'agit d'améliorer l'efficacité des services informatiques, les projets à venir doivent tenir compte de la réalité du terrain et dans ce cas interroger les utilisateurs par une enquête de satisfaction.

FORCE OUVRIERE s'engage à soutenir les personnels dans ses revendications et à interroger le rectorat en CTS ou en audience sur ce sujet.